

# Invitation à une activité de formation continue

**AMOY** ASSOCIATION DES MÉDECINS  
OMNIPRATICIENS D'YAMASKA

**Titre :** Démystifier la spirométrie et démontrer son application clinique

**No d'activité :** 79108

**Date :** jeudi le 30 septembre 2021

**Lieu :** Webinaire

**Coordonnées :** Inscription obligatoire  
Communiquez avec :  
Madame Maryse Bissonnette, secrétaire formation médicale continue  
formation@amoy.ca  
450 991-1256

## Objectifs

Au terme de cette activité, les participants seront en mesure de :

1. Expliquer les paramètres de la spirométrie et reconnaître les syndromes obstructifs (asthme et MPOC).
2. Établir le lien clinique inhalothérapeute-professionnel de la santé et les modalités de communication optimales.
3. Interpréter un rapport de spirométrie pour guider la prise d'action en se basant sur des cas réels de patients atteints d'un syndrome obstructif.
4. Explorer les techniques d'inhalation des différents dispositifs disponibles.

**Président de séance :** Dr Francis Graveline

## Horaire

2021-09-30	12:00	13:00	Conférence	Démystifier la spirométrie et démontrer son application clinique	Madame Josée-Aline Bastien, inhalothérapeute
------------	-------	-------	------------	--	--

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de GSK

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*